Pour terminer, monsieur l'Orateur, je tiens à faire remarquer au député de Portneuf (M. Godin) que le projet de loi ne prévoit qu'une affectation de \$100,000 à chaque office de produits qui sera créé, soit, au total, 1 million de dollars. En d'autres termes, on pourrait donc établir jusqu'à 10 offices de produits. On a précisé en termes très explicites, du moins l'ai-je fait devant le comité et devant la Chambre, qu'il s'agissait ici d'établir les offices de commercialisation, après quoi, ils s'autofinanceront. Si le Parlement et le gouvernement décidaient ou proposaient de fournir de nouvelles subventions, ce serait là une décision distincte et différente de celle que vous rendrez en adoptant le projet de loi. Le député a demandé aux membres des offices de faire preuve de souplesse. Il est bien sûr que l'on consultera les producteurs et autres intéressés, pour ce qui est de la nomination des dirigeants; mais je pense, comme lui, qu'une certaine souplesse s'imposera, du moins aux premières étapes de la création d'un office de commercialisation si nous voulons, sans que rien nous entrave du côté légal, trouver les gens compétents qu'il faudra pour ces postes, pour bien s'acquitter de la tâche requise à tous les échelons de l'agriculture, depuis le producteur jusqu'aux détaillants et aux industries de consommation.

## • (3.30 p.m.)

J'étais heureux d'entendre le député parler de la nécessité de la consultation, du progrès des marchés et ainsi de suite. Tout cela est prévu aux dispositions du bill. J'espère que ce sera l'une des importantes fonctions de quelques-uns des nouveaux offices—fonction que j'estime bien supérieure à celle d'imposer les quotas obligatoires jugés si déplaisants par certains producteurs. J'espère que nous pourrons maintenant envoyer ce bill au comité et traiter des amendements dont j'ai parlé et que le comité voyait d'un si bon œil.

Compte tenu de l'appui témoigné par les députés qui m'ont précédé, je demanderais en terminant que l'on tienne compte, pour l'examen du bill C-176, des témoignages recueillis par le comité permanent de l'agriculture au sujet du bill C-197, au cours de la dernière session.

M. Baldwin: Nous sommes d'accord là-dessus, monsieur l'Orateur. Je ne vois pas pourquoi le temps et l'argent dépensés aux délibérations du comité ne pourraient pas nous servir. Néanmoins, le mandat accordé ne devrait nullement léser le droit des membres du comité de poursuivre l'interrogatoire de témoins déjà entendus ou l'examen de mémoires déjà présentés. La chose ne sera peutêtre pas nécessaire, mais en vue de faciliter l'étude du bill pour qu'il puisse être présenté à nouveau durant les derniers jours de la dernière session, nous nous sommes parfois hâtés dans notre examen. Si l'initiative ne doit léser aucun droit, nous sommes tout à fait d'accord.

M. l'Orateur: Le ministre de l'Agriculture propose donc que l'on tienne compte des témoignages déjà présentés au comité, sans préjudice du droit du comité de faire appel à d'autres témoins, qu'il s'agisse de nouvelles questions ou

de questions déjà traitées par les témoignages dont il disposera alors du fait de cette motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2° fois est renvoyé au comité permanent de l'agriculture.)

## LA LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

CONSTITUTION DE LA COMMISSION—DISPOSITIONS RELATIVES À LA CLASSIFICATION, AUX PERMIS, AUX ÉLÉVATEURS, ETC.

L'ordre du jour appelle: Deuxième lecture et renvoi au comité permanent de l'agriculture du bill C-175, Loi concernant les grains.—Le ministre de l'Agriculture.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de donner avis que je vais invoquer le Règlement sur la base de ce que nous étudions maintenant ce bill et du fait de certaines objections techniques. Cependant, avant de le faire et invoquant le Règlement en général, je me dois de déclarer au nom des membres de mon parti—et sans critiquer en rien le président du Conseil privé (M. MacEachen) qui remplit très efficacement ses obligations de leader du gouvernement à la Chambre—qu'hier soir il était prévu que nous traiterions d'un autre bill. Pour des raisons évidentes le texte de ce bill ne nous a pas été communiqué afin d'en empêcher l'étude dès maintenant.

Nous avons dit que nous voulions poursuivre l'étude de ce bill, mais comme un changement a été apporté au programme, des députés intéressés ne sont pas ici aujourd'hui. Je ne blâme pas le président du Conseil privé: il est simplement malchanceux dans le choix de ses collègues. Cependant, pour que nous puissions nous acquitter de nos fonctions et expédier les travaux de la Chambre et les projets du gouvernement, le gouvernement devra apprendre à présenter plus tôt, au cours d'une session, tous les bills qui sont ou devraient être prêts, afin que, en passant à la 2° lecture, nous puissions apprécier le projet de loi et décider de notre attitude. Après tout, la période de gestation a été prolongée et le gouvernement a eu amplement le temps de préparer et de rédiger le bill. Il n'y a vraiment pas d'excuse valable pour ce qui se passe aujourd'hui.

Cela dit, nous sommes prêts à nous mettre à l'œuvre, mais j'ai cru devoir faire cette déclaration. Je le répète, je ne blâme pas le ministre. A vrai dire, j'aurai probablement, au cours de la session, d'autres occasions de le blâmer plus efficacement, dans des domaines qui relèvent de sa compétence. J'espère qu'il persuadera ses collègues de présenter des bills bien avant la date où la Chambre se proposera de les étudier, afin que nous puissions prendre les dispositions pertinentes.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture) propose: Que le bill C-175, concernant les grains, soit lu pour la 2° fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

[L'hon. M. Olson.]